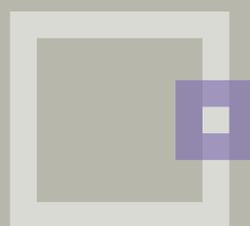


AVIS DE CONVOCATION

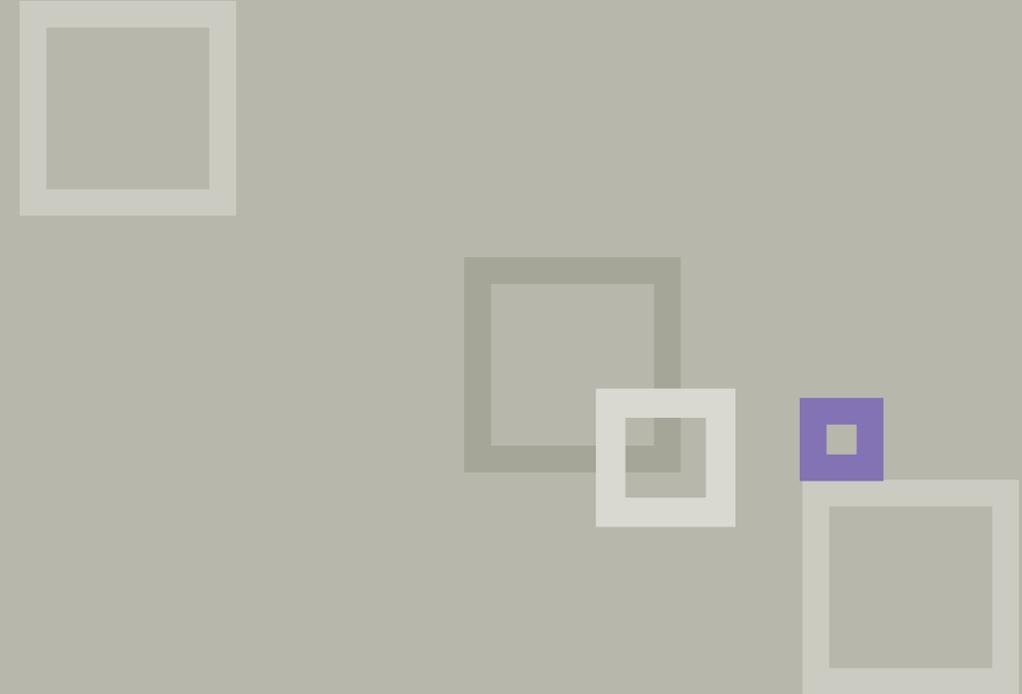


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Jeudi 22 mai 2008 à 16h00
Pavillon Gabriel
5, avenue Gabriel, 75008 Paris

 **legrand**[®]

www.legrandelectric.com



> SOMMAIRE

| | |
|-------------------------|----------|
| MOT DU PRÉSIDENT | 3 |
|-------------------------|----------|

| | |
|----------------------------|----------|
| MODALITÉS PRATIQUES | 4 |
|----------------------------|----------|

| | |
|--|----------|
| EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2007 | 5 |
|--|----------|

| | |
|------------------------------------|---|
| Commentaires et comptes consolidés | 5 |
|------------------------------------|---|

| | |
|--|----|
| Comptes sociaux au cours des cinq derniers exercices | 13 |
|--|----|

| | |
|----------------------|-----------|
| ORDRE DU JOUR | 14 |
|----------------------|-----------|

| | |
|---------------------------------|----|
| Présentation de l'ordre du jour | 15 |
|---------------------------------|----|

| | |
|------------------------------|-----------|
| PROJETS DE RÉOLUTIONS | 19 |
|------------------------------|-----------|

| | |
|-------------------|----|
| À titre ordinaire | 19 |
|-------------------|----|

| | |
|------------------------|----|
| À titre extraordinaire | 22 |
|------------------------|----|

| | |
|---|-----------|
| DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS | 23 |
|---|-----------|



MOT DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur, cher actionnaire,

En votre qualité d'actionnaire de Legrand, j'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui se tiendra **le jeudi 22 mai, à 16 heures**, au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel, à Paris.

À cette occasion, je serai heureux de vous présenter les résultats du Groupe, ses axes stratégiques, son implication dans le développement durable et ses perspectives d'avenir. Vous pourrez en outre profiter de ce moment d'échanges privilégié pour prendre part aux débats et dialoguer avec le management.

Vous serez également invité(e) à vous prononcer, par votre vote, sur les résolutions qui vous seront soumises. Vous pouvez prendre part à ces décisions, soit en assistant personnellement à l'Assemblée, soit en vous faisant représenter, soit en votant par correspondance, soit enfin en m'autorisant à voter en votre nom. En particulier, votre Conseil d'administration vous proposera d'approuver la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2007, en hausse de 40 % par rapport à celui de l'exercice 2006.

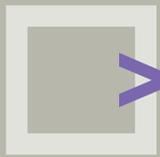
Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance, dans ce livret :

- des modalités pratiques de vote ;
- d'un exposé sommaire de la situation de Legrand accompagné d'un tableau financier des cinq derniers exercices ;
- de l'ordre du jour et du texte des projets de résolutions qui seront soumises à votre approbation ;
- du formulaire de demande d'envoi de documents complémentaires.

Je compte vivement sur votre présence et, dans l'attente de vous rencontrer, vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher actionnaire, à l'expression de mes sincères salutations.

Gilles SCHNEPP

Président Directeur Général



Conditions de participation à cette Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité. Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- a) Les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 19 mai 2008.
- b) Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 19 mai 2008. L'inscription ou l'enregistrement

comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société Générale, Service des Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, reçue par la Société six jours au moins avant la date de la réunion.

Modalités de participation à cette Assemblée

■ VOUS DÉSIREZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

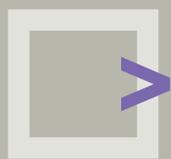
Vous devez demander une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'Assemblée et y voter*. Pour obtenir cette carte, retourner le formulaire joint ; cocher la case A, dater et signer en bas du formulaire.

■ VOUS NE POUVEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

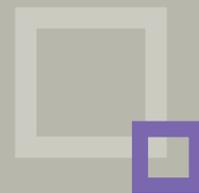
Vous pouvez utiliser le formulaire joint ; et choisir l'une des trois possibilités suivantes :

1. voter par correspondance ;
2. vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale) ;
3. donner pouvoir au Président.

* Nota : Si vous avez demandé la carte d'admission et que vous ne l'avez pas reçue à temps pour l'Assemblée, vous pouvez demander à votre intermédiaire financier la délivrance d'une attestation de participation justifiant de l'enregistrement de vos titres en compte trois jours ouvrés au moins précédant l'Assemblée à zéro heure.



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2007



COMMENTAIRES ET COMPTES CONSOLIDÉS

Progression soutenue du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires ressort à 4 128,8 millions d'euros en hausse de + 10,5 % par rapport à 2006, soit une progression de 8,6 % à structure et taux de change constants. L'impact de la

consolidation des récentes acquisitions s'élève à + 3,6 % et les variations des taux de change, principalement le dollar contre l'euro, ont un impact défavorable de 1,8 %.

Forte croissance du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ajusté progresse en 2007 de + 17,5 % par rapport à 2006 pour représenter 17,5 % du chiffre d'affaires contre 16,5 % en 2006. Avant prise en compte des récentes acquisitions, la marge opérationnelle ajustée s'améliore de

1,7 point. Grâce à ses fortes positions de marché, Legrand a notamment pu continuer à compenser l'augmentation des coûts des matières premières et des composants par la hausse de ses prix de vente.

Résultat net en hausse

Le résultat net part du Groupe a progressé de 67 % pour atteindre 421 millions d'euros et représenter 10,2 % du chiffre d'affaires

du fait de très bonnes performances opérationnelles combinées à une réduction des charges financières nettes.

Génération de *cash flow* libre élevée

Grâce à la forte croissance des résultats et à la maîtrise des capitaux employés, le *cash flow* libre progresse de 21,2 % et s'élève à 553 millions d'euros soit 13,4 % des ventes.

Pour la quatrième année consécutive, le *cash flow* libre représente sensiblement plus de 10 % du chiffre d'affaires - contre 6 % historiquement - traduisant ainsi l'amélioration structurelle de la capacité de Legrand à générer de façon récurrente un niveau de *cash flow* libre très significatif.

Amélioration structurelle du modèle économique

La performance réalisée en 2007 illustre le changement structurel du modèle économique de Legrand, combinant solidité financière accrue et accélération tangible du rythme de croissance.

Depuis plusieurs années, Legrand a amélioré la répartition de ses forces commerciales et industrielles à l'échelle mondiale. Legrand s'est ainsi progressivement construit une structure de groupe multipolaire, caractérisée par l'émergence de pôles de développement de taille significative et en pleine expansion comme le Mexique, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, la Pologne ou la Turquie.

En particulier, avec près de 25 % de ses ventes réalisés dans les pays émergents, Legrand a amélioré son profil de croissance

et diversifié ses positions de marché en alignant son exposition aux pays émergents sur celle de l'économie mondiale. Le chiffre d'affaires dans ces pays a progressé en 2007 de 18 % à structure et taux de change constants contribuant ainsi à environ 50 % de la croissance organique du Groupe.

Legrand exploite par ailleurs de façon méthodique de nouveaux segments de marché très porteurs venant accélérer durablement la croissance du groupe : le contrôle d'éclairage, l'efficacité énergétique, les réseaux Voix-Données-Images (distribution audio et vidéo, accès internet, etc.), la distribution de puissance et les automatismes résidentiels. Tous ces métiers enregistrent des croissances à deux chiffres de leurs ventes en 2007.

Croissance externe soutenue

Moteur récurrent et autofinancé de développement du Groupe, la croissance externe s'est accélérée. En un peu plus de trois ans, Legrand aura ainsi réalisé le rachat de dix huit sociétés, dont neuf depuis janvier 2007, totalisant un chiffre d'affaires de près de six cents millions d'euros. Très ciblées, ces acquisitions donnent notamment accès à Legrand aux marchés en pleine expansion des pays émergents (TCL et Shidean en Chine, Cemar au Brésil, Kontaktor en Russie, Macse au Mexique) et des automatismes

résidentiels (OnQ, Vantage et UStec) et contribuent fortement au développement du Groupe sur les marchés tertiaires et industriels (Van Geel, Zucchini, ICM, Alpes Technologies).

Pour 2008, le Groupe a d'ores et déjà réalisé l'acquisition de PW Industries aux Etats-Unis, d'Estap en Turquie et de HDL au Brésil.

Perspectives

Pour 2008, compte tenu du ralentissement économique et en l'absence de changements conjoncturels majeurs sur ses marchés, Legrand est confiant dans sa capacité à faire croître son

chiffre d'affaires de 7 à 9 % hors effet de change et après prise en compte des acquisitions, et à atteindre sur la même période une marge opérationnelle ajustée proche de celle réalisée en 2007.

Compte de résultat consolidé

| (en millions d'euros) | Legrand | | |
|--|---|----------------|----------------|
| | Période de 12 mois close le 31 décembre | | |
| | 2007 | 2006 | 2005 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 4 128,8 | 3 736,8 | 3 247,9 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût des ventes | (2 060,5) | (1 881,7) | (1 675,4) |
| Frais administratifs et commerciaux | (1 081,8) | (977,7) | (835,6) |
| Frais de recherche et développement | (219,5) | (237,9) | (238,6) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (105,5) | (109,9) | (92,6) |
| Résultat opérationnel | 661,5 | 529,6 | 405,7 |
| Charges financières | (152,4) | (157,4) | (206,5) |
| Produits financiers | 42,5 | 33,7 | 25,4 |
| Gains (pertes) de change | 44,0 | 40,4 | (32,3) |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | (109,0) | 0,0 |
| Charges financières (nettes) | (65,9) | (192,3) | (213,4) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 2,0 | 0,8 | 1,3 |
| Résultat avant impôts | 597,6 | 338,1 | 193,6 |
| Impôts sur les résultats | (175,0) | (82,9) | (89,8) |
| Résultat net de l'exercice | 422,6 | 255,2 | 103,8 |
| Résultat net revenant à : | | | |
| - Legrand | 421,0 | 252,0 | 101,4 |
| - Intérêts minoritaires | 1,6 | 3,2 | 2,4 |
| Résultat net par action (euros) * | 1,584 | 1,019 | 0,534 |
| Résultat net dilué par action (euros) * | 1,573 | 1,009 | 0,527 |

* Le 24 février 2006, le nombre d'actions a été divisé par 4. De ce fait, le résultat net par action et le résultat net dilué par action ont été recalculés à fin décembre 2005. Le résultat net par action et le résultat net dilué par action publiés au 31 décembre 2005, avant division, étaient respectivement de 0,134 et 0,132 euro.

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2007

COMMENTAIRES ET COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

■ ACTIF

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2005 |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 221,1 | 178,9 | 133,2 |
| Valeurs mobilières de placement | 0,2 | 0,4 | 0,6 |
| Créances impôt courant ou exigible | 12,3 | 14,2 | 6,1 |
| Créances clients et comptes rattachés | 646,2 | 620,8 | 563,2 |
| Autres créances | 145,5 | 132,2 | 127,5 |
| Stocks et encours | 624,4 | 560,1 | 474,5 |
| Autres actifs financiers courants | 11,8 | 22,2 | 33,4 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | 1 661,5 | 1 528,8 | 1 338,5 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 784,3 | 1 840,0 | 1 861,3 |
| Goodwills | 1 815,9 | 1 633,2 | 1 780,0 |
| Immobilisations corporelles | 756,7 | 789,2 | 833,6 |
| Participations dans les entreprises associées | 14,0 | 10,5 | 9,5 |
| Autres titres immobilisés | 8,3 | 5,0 | 4,1 |
| Impôts différés | 64,3 | 124,6 | 61,5 |
| Autres actifs non courants | 4,6 | 4,8 | 4,6 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 4 448,1 | 4 407,3 | 4 554,6 |
| TOTAL ACTIF | 6 109,6 | 5 936,1 | 5 893,1 |



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2007

COMMENTAIRES ET COMPTES CONSOLIDÉS

■ PASSIF

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2005 |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts courants | 654,7 | 790,7 | 319,3 |
| Dettes d'impôt courant ou exigible | 39,6 | 32,7 | 22,3 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 474,0 | 454,4 | 377,0 |
| Provisions et autres passifs courants | 497,9 | 436,8 | 406,9 |
| Autres passifs financiers courants | 86,9 | 66,6 | 59,9 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | 1 753,1 | 1 781,2 | 1 185,4 |
| Passifs non courants | | | |
| Impôts différés | 654,9 | 663,9 | 720,3 |
| Provisions et autres passifs non courants | 81,0 | 109,8 | 134,0 |
| Avantages du personnel | 125,1 | 147,6 | 139,7 |
| Emprunts non courants | 1 364,4 | 1 055,5 | 1 803,3 |
| Titres subordonnés à durée indéterminée | 0,0 | 9,5 | 28,5 |
| Emprunt entre parties liées | 0,0 | 0,0 | 1 334,8 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | 2 225,4 | 1 986,3 | 4 160,6 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | 1 083,9 | 1 078,8 | 759,4 |
| Réserves | 1 238,4 | 1 217,6 | (157,1) |
| Réserves de conversion | (194,0) | (136,6) | (64,3) |
| Capitaux propres revenant au Groupe | 2 128,3 | 2 159,8 | 538,0 |
| Intérêts minoritaires | 2,8 | 8,8 | 9,1 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 2 131,1 | 2 168,6 | 547,1 |
| TOTAL PASSIF | 6 109,6 | 5 936,1 | 5 893,1 |

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2007

COMMENTAIRES ET COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|---|---|----------------|----------------|
| | Période de 12 mois close le 31 décembre | | |
| | 2007 | 2006 | 2005 |
| Résultat net de l'exercice | 422,6 | 255,2 | 103,8 |
| Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie : | | | |
| - Amortissement des immobilisations corporelles | 131,5 | 142,0 | 144,0 |
| - Amortissement des immobilisations incorporelles | 76,2 | 98,0 | 111,0 |
| - Amortissement des frais de développement | 8,2 | 3,4 | 0,4 |
| - Amortissement des charges financières | 1,4 | 2,1 | 3,2 |
| - Perte sur extinction de dette | 0,0 | 109,0 | 0,0 |
| - Variation des impôts différés | 46,1 | (14,5) | 12,9 |
| - Variation des autres actifs et passifs non courants | (5,8) | 0,2 | 16,4 |
| - Quote-part du résultat des entreprises associées | (2,0) | (0,8) | (1,3) |
| - Perte (gain) de change | (4,0) | (0,9) | 18,1 |
| - Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie | 6,9 | 26,1 | 25,3 |
| (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs | (12,9) | (1,1) | 7,1 |
| (Plus-values) moins-values sur cessions de placements | (0,2) | 0,0 | 0,1 |
| Variation des autres actifs et passifs opérationnels : | | | |
| - Stocks et encours | (32,6) | (74,5) | (6,6) |
| - Créances clients et comptes rattachés | (13,5) | (38,4) | (5,2) |
| - Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 18,3 | 62,4 | 33,9 |
| - Autres actifs et passifs opérationnels | 45,3 | 13,3 | (12,6) |
| Flux de trésorerie issus des opérations courantes | 685,5 | 581,5 | 450,5 |
| Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles | 38,8 | 27,5 | 10,9 |
| Investissements | (149,4) | (130,8) | (112,0) |
| Frais de développement capitalisés | (22,0) | (22,1) | (21,5) |
| Variation des autres actifs et passifs financiers non courants | (0,4) | (0,5) | 0,0 |
| Trésorerie provenant de cessions de valeurs mobilières de placement | 0,1 | 0,1 | 0,3 |
| Acquisition de valeurs mobilières de placement | 0,0 | 0,0 | 40,2 |
| Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) | (265,1) | (85,9) | (399,8) |
| Investissements en participations non consolidées | (5,2) | (2,0) | 0,0 |
| Flux de trésorerie générés par les investissements | (403,2) | (213,7) | (481,9) |



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2007

COMMENTAIRES ET COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie consolidés (suite)

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|--|---|----------------|--------------|
| | Période de 12 mois close le 31 décembre | | |
| | 2007 | 2006 | 2005 |
| - Augmentation de capital | 5,1 | 866,2 | 0,0 |
| - Rachat d'actions propres et contrat de liquidité | (280,8) | 0,0 | 0,0 |
| - Dividendes payés par Legrand | (133,1) | (110,6) | 0,0 |
| - Dividendes payés par des filiales de Legrand | (3,0) | (3,2) | (1,2) |
| - Amortissement des TSDI | (9,5) | (19,0) | (40,5) |
| - Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit | 418,3 | 2 255,8 | 179,2 |
| - Remboursement d'emprunts | (124,5) | (3 444,9) | 0,0 |
| - Frais d'émission de la dette | (0,5) | (6,1) | 0,0 |
| - Perte sur extinction de dette | 0,0 | (109,0) | 0,0 |
| - Augmentation (diminution) des concours bancaires courants | (106,2) | 258,5 | (49,7) |
| Flux de trésorerie issus des opérations financières | (234,2) | (312,3) | 87,8 |
| Effet net des conversions sur la trésorerie | (5,9) | (9,8) | 8,5 |
| Variation nette de la trésorerie | 42,2 | 45,7 | 64,9 |
| Trésorerie en début d'exercice | 178,9 | 133,2 | 68,3 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 221,1 | 178,9 | 133,2 |
| Détail de certains éléments issus des opérations courantes : | | | |
| - Intérêts payés au cours de l'exercice | 102,0 | 122,1 | 150,7 |
| - Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice | 109,5 | 86,3 | 57,8 |

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DE LEGRAND PENDANT L'EXERCICE 2007

COMMENTAIRES ET COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de l'évolution des capitaux propres

| <i>(en millions d'euros)</i> | Capitaux propres revenant à Legrand | | | | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|-------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|--------------------------|----------------------------------|
| | Capital social | Réserves | Réserves de conversion | Total | | |
| Au 31 décembre 2005 | 759,4 | (157,1) | (64,3) | 538,0 | 9,1 | 547,1 |
| Résultat net de la période | | 252,0 | | 252,0 | 3,2 | 255,2 |
| Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres | | (7,6) | (72,3) | (79,9) | (0,3) | (80,2) |
| Produits (charges) nets comptabilisés de la période | | 244,4 | (72,3) | 172,1 | 2,9 | 175,0 |
| Dividendes versés | | (110,6) | | (110,6) | (3,2) | (113,8) |
| Augmentation de capital | 319,4 | 1 257,7 | | 1 577,1 | | 1 577,1 |
| Frais liés à l'introduction en Bourse | | (21,8) | | (21,8) | | (21,8) |
| Options de souscription d'actions | | 5,0 | | 5,0 | | 5,0 |
| Au 31 décembre 2006 | 1 078,8 | 1 217,6 | (136,6) | 2 159,8 | 8,8 | 2 168,6 |
| Résultat net de la période | | 421,0 | | 421,0 | 1,6 | 422,6 |
| Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres | | 6,7 | (57,4) | (50,7) | | (50,7) |
| Produits (charges) nets comptabilisés de la période | | 427,7 | (57,4) | 370,3 | 1,6 | 371,9 |
| Dividendes versés | | (133,1) | | (133,1) | (3,0) | (136,1) |
| Augmentation de capital | 5,1 | | | 5,1 | | 5,1 |
| Rachat d'actions propres et contrat de liquidité | | (280,8) | | (280,8) | | (280,8) |
| Rachat des minoritaires | | | | 0,0 | (4,6) | (4,6) |
| Options de souscription d'actions | | 7,0 | | 7,0 | | 7,0 |
| Au 31 décembre 2007 | 1 083,9 | 1 238,4 | (194,0) | 2 128,3 | 2,8 | 2 131,1 |

COMPTES SOCIAUX AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

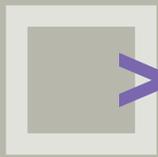
Les données ci-dessous portent exclusivement sur les comptes sociaux de la société Legrand qui est la société holding tête du groupe Legrand.

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2004 | 31 décembre 2005 | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 17 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois*** | 12 mois |
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 759 351 | 759 351 | 759 351 | 1 078 774 | 1 083 903 |
| Nombre d'actions ordinaires | 759 350 900 | 759 350 900 | 759 350 900 | 269 693 376 | 270 975 739 |
| Nombre total d'actions émises | 759 350 900 | 759 350 900 | 759 350 900 | 269 693 376 | 270 975 739 |
| dont nombre d'actions auto-détenues* | - | - | - | - | 11 385 834 |
| Résultat global des opérations effectuées | | | | | |
| Chiffres d'affaires hors taxes | | | | 14 778 | 17 335 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions** | 455 | 1 927 | 4 067 | 520 888 | 359 080 |
| Impôt sur les bénéfices | 42 087 | 39 201 | 42 011 | 68 050 | 97 539 |
| Participation des salariés | | | | (85) | (121) |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 42 256 | 41 052 | 46 092 | 594 238 | 449 128 |
| Montant des bénéfices distribués | | | | 110 574 | 133 121 |
| Résultat des opérations réduit à une seule action (sur nombre total) | | | | | |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 0,00 | 0,00 | 0,01 | 1,93 | 1,33 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 0,06 | 0,05 | 0,06 | 2,20 | 1,66 |
| Dividende versé à chaque action ordinaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,41 | 0,50 |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés en fin d'exercice | 0 | 1 | 1 | 43 | 50 |
| Montant de la masse salariale | | 220 | 220 | 4 005 | 5 058 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | | 64 | 76 | 1 769 | 2 137 |

* Les actions auto-détenues ne donnent pas droit à dividendes et à droit de vote.

** Inclus pour 2006 le boni de fusion suite à la dissolution avec confusion de patrimoine de Legrand SAS pour un montant de 380 820 955 euros.

*** L'exercice est de 12 mois mais, compte tenu de la confusion de patrimoine de Legrand SAS dans la Société en mars 2006, les montants relatifs à la masse salariale et avantages sociaux représentent 10 mois de charges.



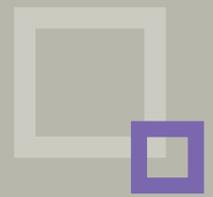
ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Engagements relevant de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- Approbation d'un programme de rachat d'actions.

De la compétence de l'Assemblée générale EXTRAORDINAIRE

- Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités.



PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée générale mixte des actionnaires afin de :

(A) faire approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007, de fixer le montant de la distribution du dividende, d'approuver les conventions et engagements réglementés, de ratifier la cooptation d'un administrateur, de

renouveler les mandats de neuf administrateurs, et d'approuver un programme de rachat par la Société de ses propres actions et **(B)** autoriser la Société à annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachats d'actions.

A) Approbation des comptes de l'exercice, fixation du dividende, approbation des conventions ou engagements réglementés, ratification de la cooptation d'un administrateur, renouvellement des mandats de neuf administrateurs, et approbation d'un programme de rachat d'actions (résolutions 1 à 16)

■ COMPTES DE L'EXERCICE ET DIVIDENDE

Les deux premières résolutions soumettent à l'approbation des actionnaires les comptes annuels sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice 2007, faisant ressortir respectivement un bénéfice net de 449 127 557,11 euros et un bénéfice net part du groupe de 420 955 000 euros.

La troisième résolution propose l'affectation du bénéfice de l'exercice 2007 et la distribution d'un dividende de 70 centimes par action. Si cette résolution est approuvée, le dividende sera versé le 3 juin 2008.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Les quatrième et cinquième résolutions portent sur des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs. Aucune nouvelle convention ou nouvel engagement n'a été conclu au cours de l'exercice 2007.

En ce qui concerne plus particulièrement les engagements relevant du premier alinéa de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (cinquième résolution), Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil bénéficient d'une indemnité au titre de la clause

de non-concurrence correspondant aux termes définis dans la Convention Collective de la Métallurgie et d'un complément de retraite à prestations définies au même titre que l'ensemble des membres du Comité de Direction du Groupe bénéficiant du régime de retraite des salariés français.

Nous vous rappelons que le bénéfice de clauses de non-concurrence et d'engagements de retraite à prestations définies n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire (article L. 225-42-1 dernier alinéa du Code de commerce).

■ MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième résolutions concernent la ratification de la cooptation de Monsieur Mattia Caprioli en qualité d'administrateur et le renouvellement pour une durée de six ans des mandats de Messieurs Gilles Schnepf, Olivier Bazil, Mattia Caprioli, Arnaud Fayet, Jacques Garaïalde, Edward Gilhuly, François Grappotte, Jean-Bernard Lafonta et Ernest-Antoine Seillière dont les mandats actuels prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Une biographie de chaque administrateur vous est présentée ci-dessous.

Gilles Schnepf

49 ans

Gilles Schnepf est administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration et Directeur général depuis 2006. Il est également Président du Conseil d'administration et Directeur général de Legrand France. Après avoir été diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (« HEC »), il a débuté sa carrière chez Merrill Lynch France dont il est devenu Vice-Président. Il a ensuite rejoint Legrand en 1989 en tant qu'adjoint au Directeur financier. Il est devenu Secrétaire général de Legrand France en 1993, Directeur financier en 1996 et Directeur général délégué en 2000.

Il est également membre du Comité stratégique. Sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Gilles Schnepf dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration, de Directeur général et de membre du Comité stratégique à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

Olivier Bazil

61 ans

Olivier Bazil est administrateur de Legrand France depuis 1988 et de la Société depuis 2002. Après avoir terminé ses études à l'École des Hautes Études Commerciales (« HEC ») et la Harvard Business School, il a rejoint la Société en 1973 en tant qu'adjoint du Secrétaire général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe. Il est devenu Directeur financier de Legrand France en 1979, Directeur général adjoint en 1993 et Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur général délégué en 2000.

Il est également membre du Comité stratégique. Sous réserve de l'adoption de la septième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Olivier Bazil dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration, de Directeur général délégué et de membre du Comité stratégique à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

Mattia Caprioli

34 ans

Mattia Caprioli est administrateur de Kohlberg Kravis Roberts & Co., basé à Londres. Il a été activement impliqué dans les investissements de Alliance Boots, AVR/Van Gansewinkel, Legrand, PagesJaunes Groupe, Selenia et Toys R Us. Il est membre du Conseil d'administration de Alliance Boots. Il est responsable du développement des activités de KKR en Italie et est membre de la « European Chemicals Industry ». Avant

de rejoindre KKR en 2001, il a travaillé chez Goldman Sachs International à Londres en charge des fusions, acquisitions et financements à travers une variété d'industries. Il est titulaire d'un MSc, Summa Cum Laude, de l'Université L. Bocconi à Milan, Italie.

Il est administrateur de la Société depuis 2007.

Arnaud Fayet

66 ans

Arnaud Fayet a rejoint le groupe Wendel en 1995 et a occupé les fonctions de Directeur responsable du développement des affaires. Il est membre du Conseil d'administration de Stallergènes. Entre 1991 et 1995, Arnaud Fayet a occupé les fonctions de Directeur général, Vice-Président Exécutif et administrateur de Carnaud Metalbox. Arnaud Fayet a occupé les fonctions de Directeur exécutif au sein de DMC et de la Société Générale de Fonderie après avoir passé cinq ans chez McKinsey. Arnaud Fayet est diplômé de l'École Centrale et est titulaire d'un MSc de l'Université de Stanford.

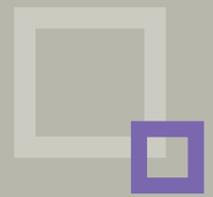
Il est administrateur de la Société depuis 2002 et est également membre du Comité d'audit. Sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Arnaud Fayet dans ses fonctions de membre du Comité d'audit à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

Jacques Garaïalde

51 ans

Jacques Garaïalde est membre de l'équipe dirigeante de KKR depuis 2003. Depuis le 1^{er} janvier 2004, il est associé de la société de gestion de KKR. Avant de rejoindre KKR, Monsieur Garaïalde était associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a travaillé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été associé en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein de Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Nexans, de PagesJaunes Groupe, de Tarkett, de la Société d'Investissement Familiale (SIF) et de Médiannuaire Holding. Monsieur Garaïalde est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Fontainebleau) et est ancien élève de l'École Polytechnique.

Il est administrateur de la Société depuis 2003. Il est également Président du Comité stratégique et membre des Comités d'audit et des nominations et des rémunérations. Sous réserve de l'adoption de la dixième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Jacques Garaïalde dans ses fonctions de Président du Comité stratégique et de membre des Comités d'audit et des nominations et des rémunérations à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

**Edward A. Gilhuly**

48 ans

Edward A. Gilhuly est partenaire de Sageview Capital LP dont il est un des fondateurs. Il a été membre de l'équipe dirigeante de KKR entre 1986 et 2005 et associé de la société de gestion de KKR entre 1996 et 2005. Il est administrateur de MedCath Corporation, de Duke Management Company et de la California Academy of the Sciences. Monsieur Gilhuly est titulaire d'un B.A. de l'Université de Duke et d'un M.B.A. de l'Université de Stanford.

Il est administrateur de la Société depuis 2002 et également membre du Comité des nominations et des rémunérations. Sous réserve de l'adoption de la onzième résolution, le Conseil envisage de renouveler Monsieur Edward A. Gilhuly dans ses fonctions de membre du Comité des nominations et des rémunérations à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

François Grappotte

71 ans

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration (« ENA »), Monsieur Grappotte a débuté sa carrière au ministère de l'Industrie et dans la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances. En 1970, il a rejoint la Banque Rothschild où il a occupé les fonctions de Sous-Directeur, Directeur adjoint et Directeur. En 1973, il a rejoint la Compagnie Électro Mécanique en tant que Secrétaire général, Directeur en charge des opérations et Vice-Président. Monsieur Grappotte a rejoint Legrand en 1983 en tant que Directeur général et est devenu Président Directeur général en 1988. Monsieur Grappotte exerce également les fonctions d'administrateur de BNP Paribas (France), de membre du Conseil de surveillance des Établissements Michelin (France) et de membre du Conseil consultatif de la Banque de France.

Il est administrateur de la Société depuis 2002.

Jean-Bernard Lafonta

46 ans

Jean-Bernard Lafonta est Président du Directoire de Wendel depuis 2005. Il est entré dans le groupe Wendel en 2001. Jean-Bernard Lafonta a occupé différentes fonctions dans l'Administration française, notamment au sein de cabinets ministériels. Il a travaillé au sein de l'équipe fusion et acquisitions de Lazard. En 1996, il a travaillé en tant que Directeur Stratégie, avant de devenir Directeur des marchés de capitaux chez BNP Paribas puis Président et Directeur général de la Banque Directe et membre du Comité exécutif de BNP Paribas. Il est également Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas. Jean-Bernard Lafonta est ancien élève de l'École Polytechnique.

Il est administrateur de la Société depuis 2002. Il est également Président du Comité des nominations et des rémunérations et membre du Comité stratégique. Sous réserve de l'adoption de la treizième résolution, le Conseil envisage de renouveler

Monsieur Jean-Bernard Lafonta dans ses fonctions de Président du Comité des nominations et des rémunérations et membre du Comité stratégique à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

Ernest-Antoine Seillière

70 ans

Ernest-Antoine Seillière est Président du Conseil de surveillance de Wendel. En 1969, Ernest-Antoine Seillière a été membre du cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Il a ensuite fait partie des cabinets de Pierre Messmer, Maurice Schumann et Robert Galley. Il a rejoint Wendel en 1976. Ernest-Antoine Seillière est Président du Conseil d'administration de la société SLPS qui rassemble les membres de la famille Wendel, Président du Conseil de surveillance d'Oranje Nassau et membre du Conseil de surveillance de Bureau Veritas. Il a été Président du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) de 1997 à 2005. Il est aujourd'hui Président de Business Europe. Ernest-Antoine Seillière est ancien élève de l'École Nationale d'Administration (« ENA »), et a enseigné pendant un an au sein du *Center for International Affairs* de l'Université de Harvard.

Il est administrateur de la Société depuis 2002.

■ PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La seizième résolution permet à la Société de racheter ses propres actions dans les limites fixées par les actionnaires et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Les achats pourront permettre d'assurer la liquidité et l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions, d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise ou de la participation aux résultats, de réaliser des opérations de croissance externe, d'exercer des droits rattachés à des valeurs mobilières, d'annuler tout ou partie des titres rachetés (sous réserve de l'approbation de la dix-septième résolution) ou enfin de mettre en œuvre toute autre pratique admise par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre total d'actions rachetées au titre de ce programme ne pourra être supérieur à 10 % du nombre total des actions formant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 36 euros et le montant maximal alloué à la mise en œuvre de ce programme est de 650 millions d'euros.

Cette autorisation remplace toutes les autorisations données précédemment par les actionnaires et est valable dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

Un rapport spécial sur l'utilisation qui a été faite de la précédente autorisation de rachat accordée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007 sera présenté aux actionnaires.

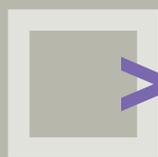
B) Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions (résolution 17)

Sous réserve de l'approbation de la seizième résolution, la dix-septième résolution permettra à la Société de réduire son capital par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme d'achat visé à la seizième résolution, ainsi que dans le cadre de programmes d'achat antérieurs ou postérieurs, dans la limite de 10 % des actions formant le capital social de la

Société au jour de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008, et ce par période de vingt quatre mois.

Cette autorisation remplace toutes les autorisations données précédemment par les actionnaires et est valable vingt-six mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

Enfin, la dix-huitième résolution permettra d'effectuer les publicités requises par la loi après l'Assemblée.



À titre ORDINAIRE

■ PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2007, du rapport du président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 449 127 557,11 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

■ DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe, du rapport du Président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du Groupe de 420 955 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

■ TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

1. constate que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 449 127 557,11 euros ;
2. décide d'affecter, sur le bénéfice de l'exercice, un montant de 22 456 377,86 euros à la réserve légale ;

3. décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 70 centimes d'euros par action, soit un montant total, sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2007, de 181 712 933,50 euros éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts (étant précisé que les actionnaires qui opteront pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts ne bénéficieront pas de cet abattement) ; et
4. décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte « report à nouveau ». Après affectation, le compte de « report à nouveau » est créditeur de 688 702 623,55 euros.

Le dividende de 70 centimes par actions mentionné au paragraphe 3 ci-dessus sera mis en paiement le 3 juin 2008.

Le montant des dividendes revenant aux actions éventuellement détenues par la Société à la date de mise en distribution ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation, sera affecté au poste « report à nouveau ».

L'Assemblée générale prend note qu'au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 les dividendes ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées | Dividende net |
|----------|-----------------------------|---------------|
| 2004 | 759 350 900 actions de 1 € | 0,00 € |
| 2005 | 269 693 376 actions de 4 € | 0,41 € |
| 2006 | 266 241 719 actions de 4 € | 0,50 € |

L'ensemble des dividendes distribués en 2005 et 2006 ont été éligibles à l'abattement respectivement de 50 % en 2005 et de 40 % en 2006 mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, à prélever sur le compte de « report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes prend acte des conclusions de ce rapport et des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont il fait état.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

Engagements relevant de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes prend acte de ce rapport et approuve les engagements qui y sont mentionnés.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation de Monsieur Mattia CAPRIOLI en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Mattia CAPRIOLI en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juillet 2007, en remplacement de Monsieur Henry KRAVIS, démissionnaire.

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BAZIL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BAZIL, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mattia CAPRIOLI

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mattia CAPRIOLI, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud FAYET

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud FAYET, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ DIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques GARAÏALDE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques GARAÏALDE, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ ONZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edward GILHULY

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Edward GILHULY, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ DOUZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François GRAPPOTTE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François GRAPPOTTE, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ TREIZIÈME RÉSOLUTION

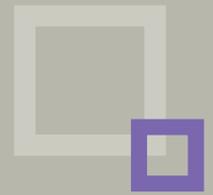
Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Bernard LAFONTA

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Bernard LAFONTA, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles SCHNEPP

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles SCHNEPP, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.



■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ernest-Antoine SEILLIÈRE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Ernest-Antoine SEILLIÈRE, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

■ SEIZIÈME RÉSOLUTION

Approbation d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Chapitre II du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale ;
- décide que les actions pourront être achetées, cédées ou transférées dans le respect des textes susvisés et des pratiques admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue :
 - d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout Plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira,

- de la conservation et de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans les limites prévues par la réglementation applicable,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution de la présente Assemblée générale,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables. Le prix maximum d'achat par action de la Société est fixé à 36 euros. Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élève à 650 millions d'euros.

La mise en œuvre de la présente résolution ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions formant le capital social à un moment quelconque.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tout autre actif, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix maximum d'achat par action susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

La présente autorisation est valable dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, effectuer toute déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de tout autre organisme, remplir toute formalité et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

À titre EXTRAORDINAIRE

■ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir pris acte de l'adoption de la seizième résolution de la présente Assemblée générale, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de la seizième résolution de la présente Assemblée générale ou des programmes d'achat antérieurs ou postérieurs et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 10 % du capital social à la date de la présente Assemblée générale, et ce par période de vingt quatre mois.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet

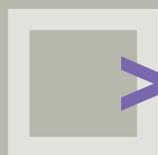
de procéder auxdites réductions de capital, constater leur réalisation, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toute autre formalité et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications légaux.



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Judi 22 mai 2008 à 16h00

Pavillon Gabriel - 5, avenue Gabriel,
75008 Paris

À adresser à :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service des Assemblées
32, rue du Champ-de-Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom usuel :

Domicile :

Propriétaire de actions nominatives

et/ou de actions au porteur,

de la société **LEGRAND**

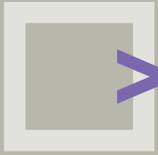
- reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée générale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce ;
- demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008 tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à, le 2008

Signature

Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.





NOTES

A large white rectangular area containing horizontal dotted lines for writing notes.



NOTES

A large white rectangular area containing horizontal dotted lines for writing notes.



Siège social
128, avenue de Lattre de Tassigny
87045 Limoges cedex
France
Tél.: + 33 (0) 5 55 06 87 87
Fax: + 33 (0) 5 55 06 88 88

www.legrandelectric.com

